

Droit fiscal

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je connais mon histoire aussi bien que la plupart et je sais qu'aucun parti ne peut égaler le parti conservateur...

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): La vérité, c'est la vérité!

Le président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Une voix: Attendez, il faut absolument entendre cela!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement. Nous nous demandons tous de ce côté-ci de la Chambre, comment l'honorable représentant compte terminer sa phrase. Nous devrions lui permettre de poursuivre.

Le président: Le comité y consent-il?

Des voix: D'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre est sage, je pense; il sait que si quelqu'un intervient je pourrais continuer à parler pendant une autre demi-heure. Mais je vais lui épargner cela et conclure en disant très sérieusement que l'honorable représentant se trouve dans une situation politique désespérée. Il sait que si un parti de l'opposition fait une proposition qui ne le prive pas du pouvoir de négocier mais lui accorde seulement plus de souplesse, c'est le type de proposition que tous les partis peuvent appuyer, même s'ils ne sont pas d'accord quant à ce qu'il faut faire à la conférence.

● (2030)

Pour avoir un bon parlement, il faudrait que nous prenions au sérieux les propositions constructives de tous les députés, quel que soit leur parti. Les membres du cabinet devraient étudier cette proposition et, s'ils lui trouvent quelque mérite, l'accepter sans que le gouvernement ne doive pour autant abandonner sa position. C'est seulement ainsi qu'un régime parlementaire peut fonctionner. Il est assez rare que l'opposition obtienne l'accord du gouvernement pour apporter un léger changement. J'estime que le Parlement ferait meilleure figure devant les Canadiens si le ministre acceptait cette suggestion modérée et nous permette de proposer un petit amendement comme on l'a déjà fait à bien des occasions, amendement portant que l'article 4 et tous les articles pertinents qui s'y rattachent ne pourront être proclamés que sur une ordonnance en conseil.

Bien entendu, cela veut dire que l'article empêchant de déduire l'impôt provincial sur les redevances ne serait pas proclamé avant que le premier ministre n'ait rencontré ses homologues provinciaux. C'est une proposition modérée qui n'enlève rien au gouvernement, mais qui donnera un peu plus de souplesse à la prochaine réunion des premiers ministres. Par ailleurs, elle dissipe l'atmosphère de confrontation et le premier ministre se rendra là-bas pour consulter ses collègues provinciaux en toute liberté au sujet de la même question et sera mieux en mesure de parvenir à une solution acceptable. Je pense que le Parlement ferait alors meilleure figure.

Avant tout, je dirais au ministre des Finances que si j'ai raison de dire qu'il s'agit d'une proposition modérée, s'il agit à son corps défendant selon les instructions du gouvernement ou du premier ministre, il se doit d'aller voir ce

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

dernier et ses collègues, du moins s'il désire rester sur la scène politique, pour leur dire qu'à son avis l'opposition fait une proposition modérée et qu'il aura l'air idiot s'il ne l'accepte pas. Il devrait dire à ses collègues que le gouvernement aura l'air tout à fait idiot. L'expression est peut-être un peu forte.

Si le ministre des Finances propose cela au premier ministre et que celui-ci refuse, le ministre aurait alors le droit, en homme politique soucieux de son avenir, de dire qu'il ne saurait demeurer au sein d'un cabinet qui n'est pas assez souple pour accepter une proposition aussi modérée. C'est autrement important que de remporter un débat à la Chambre. Il s'agit de l'avenir du pays comme État fédéral, composé d'un gouvernement fédéral et de dix gouvernements provinciaux. Nous devons travailler en harmonie si nous voulons que le régime fonctionne.

Cette proposition n'est pas déraisonnable, selon moi. Le 30 janvier dernier, j'avais signalé au ministre que je la présenterais. J'y ai fait allusion il y a deux ou trois jours et j'y suis revenu ce soir. Si le ministre tient à ce que la bonne volonté règne à la Chambre, le moment est venu de prendre une initiative de nature à créer cette bonne volonté.

Il y a bien des articles du bill dont plusieurs d'entre nous aimeraient parler. Eu égard aux circonstances et étant donné l'enjeu considérable de la Conférence des 9 et 10 avril avec les provinces engagées dans l'exploitation minière, forestière ou pétrolière, si cette bonne volonté se manifestait à la Chambre, je suis persuadé que nous aurions de grandes chances de succès. Cela favoriserait surtout le ministre des Finances, car nous aurions alors une idée de sa puissance au sein du cabinet comme ministre prêt à s'engager à fond pour le Parlement et la population. Il n'a pas besoin de céder du terrain aux provinces. Il lui suffit d'accepter l'amendement portant que ces parties connexes du bill ne soient promulguées qu'après la conférence. Non seulement le ministre devrait-il prendre la peine d'examiner la question, mais il devrait tenir tête à ses collègues et prendre position pour tous les Canadiens.

M. Nystrom: Monsieur le président, ce dont nous discutons actuellement, c'est l'article 4 du bill. Ce bill est très long et extrêmement controversé à beaucoup d'égards. Le ministre et tous les autres députés en conviendront, j'en suis sûr. Cet article touche aux fondements mêmes du fédéralisme canadien. Je ne le dis pas dans un sens politique, mais parce que je suis originaire des Prairies. Je suis persuadé que les députés québécois comprennent cette question, ayant déjà eu des désaccords avec Ottawa. Les sujets de désaccord entre le Québec et Ottawa présentaient essentiellement un caractère social, culturel et linguistique.

Il existe actuellement un différend entre l'Ouest en général, et les provinces des Prairies en particulier, et Ottawa. Il me semble que le ministre des Finances serait bien avisé de suivre le conseil du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. La proposition a été faite il y a une semaine par le député de Regina-Lake Centre et d'autres députés. Ils ont proposé de scinder le bill et d'étudier la partie qui concerne les ressources après la conférence des premiers ministres, ou encore de suivre le précédent créé par l'adoption de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, c'est-à-dire de promulguer la partie qui concerne les ressources une fois terminée la conférence des premiers ministres.